

# info SIRTOM

Numéro 9 - Juillet 2004

BULLETIN D'INFORMATIONS TRIMESTRIEL

Edito :

## Réalités et enjeux

Ces dernières années, les déchets ont été régulièrement placés sous les feux des projecteurs par les médias. Cependant, ces derniers ont plutôt mis l'accent sur le côté sensationnel des déchets (pollution, coût, ...) en s'éloignant des réalités.

L'une des questions essentielles est celle du volume. Ainsi, si on entassait tous les déchets des Français sur une année, on remplirait une poubelle qui serait plus haute que la Tour Eiffel et qui pèserait plus de 20 millions de tonnes. Cette constante augmentation de volume est assez inquiétante. Alors qu'en 1960, une personne produisait un peu plus de 500 grammes de déchets par jour, aujourd'hui on dépasse la barre fatidique du kilo. Sans revenir sur les causes de ce problème, on peut envisager des solutions qui permettraient de le résoudre.

Tout d'abord, et cela va de soi, la réduction du volume doit se faire à la source. En revoyant nos habitudes de consommation et en achetant des emballages recyclables, on allège d'autant notre poubelle. A nous de faire comprendre aux industriels que des efforts considérables doivent encore être accomplis en boycottant, par exemple, les produits suremballés.

Une autre solution pour réduire le volume des déchets enfouis, et on ne le redira jamais assez, c'est le tri. Celui-ci permet qui plus est, de préserver nos ressources naturelles. Mais ce tri nécessite une participation de tous, y compris des entreprises et des industriels. Il est trop facile de réfléchir uniquement à l'échelle des ménages et de leur faire porter toutes les responsabilités.

Enfin autre question essentielle, celle du coût. Notre syndicat s'est clairement engagé à faire évoluer le mode de calcul du financement du service d'enlèvement des ordures ménagères afin que celui-ci soit plus adapté aux réalités du terrain. Ainsi, un livre blanc a été réalisé suite aux tables rondes organisées en novembre 2003, et sera envoyé au Ministère de l'Environnement, comme nous l'avions convenu lors de notre rencontre avec le chargé de mission du Ministre. De plus, concernant le coût des déchets, nous avons actuellement un marché monopolisé par de grands groupes et l'on se retrouve face à une logique privée pour faire face à un intérêt public. Il y a donc un équilibre à trouver pour faire grandir la maîtrise publique. Le Sirtom s'inscrit dans cette démarche en développant les contacts avec d'autres syndicats sur un périmètre régional.

*Le bureau du Sirtom*

Le chiffre à retenir

# 83%

des Français se considèrent comme des trieurs. C'est l'un des principaux chiffres révélés par le sondage IPSOS réalisé fin 2003. Dans ce sondage, on apprend également que 51 % des Français déclarent trier "systématiquement" leurs emballages ménagers, 29 % "souvent", 11 % "rarement" et seulement 9 % "jamais". Voici des chiffres réjouissants pour l'avenir du tri !

## Sommaire

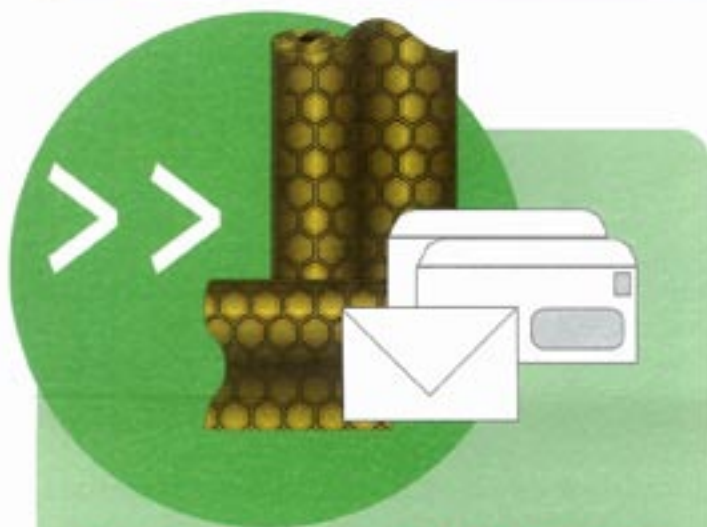
Réalités et enjeux .....	p1
Le chiffre à retenir .....	p1
Un geste pour l'environnement .....	p2
Informations sur le tri sélectif .....	p2
Vu dans la presse .....	p2
Vous vous demandez de quels déchets le Sirtom est-il responsable? .....	p3
Note d'humeur .....	p3
Relookage des bulles à verre .....	p4
Le tri même en vacances ! .....	p4

# Un geste pour l'environnement

## Je limite les emballages inutiles

*Au-delà de toutes les mesures de recyclage, le meilleur déchet est celui qu'on évite. Contre la montée en puissance des emballages, seule la prévention sera concluante à terme. Il suffit de respecter quelques principes simples mais efficaces.*

- Adaptez les quantités que vous achetez aux besoins de votre famille : achats en vrac ou à la découpe, grands conditionnements pour les denrées non-périssables.
- Privilégiez les produits non-emballés, les produits concentrés au volume plus faible.
- Préférez les produits intégrant des matériaux recyclés.
- Evitez les suremballages.
- Privilégiez les emballages monomatériaux, qui passent plus facilement dans les collectes sélectives.
- Utilisez un cabas ou un sac en plastique réutilisable pour transporter vos courses.
- Et surtout, triez vos emballages : ils seront recyclés et ne finiront donc ni en décharge, ni à l'incinération.



## Informations sur le tri

- Nous vous rappelons que la tapisserie ne peut être mise dans le sac bleu pour être valorisée. En effet, ce type de papier n'est pas recyclable, notamment à cause des produits avec lesquels il a été en contact. La tapisserie doit donc être jetée aux ordures ménagères.
- Même destination pour les enveloppes. Celles-ci comportant parfois une fenêtre en plastique et, dans la quasi-totalité des cas, de la colle au verso, elles ne peuvent pas être recyclées.
- Enfin, nous vous rappelons que les seuls plastiques qui sont acceptés dans le sac jaune sont les plastiques alimentaires et ménagers (flaconnages et bouteilles). Ainsi, les pots de jardinage, les barquettes de fleurs, les flacons de bricolage (solvants...), les jouets et autres objets en plastique du même type sont à mettre aux ordures ménagères ou à la déchèterie.

**++ Vos huiles de friteuse sont désormais acceptées dans les déchèteries de Trieux et d'Homécourt. Il suffit de les apporter dans une bouteille afin qu'elles soient recyclées.**

## Vu dans la presse

A Hirosaki, on ne badine pas avec les ordures. Championne de l'écologie, cette petite ville du nord du Japon a fait de la gestion des déchets ménagers une question de principe. Chaque jour, matin et soir, les habitants trient longuement leurs détritrus. Comme ailleurs au Japon, champion du recyclage. Mais à Hirosaki le triage est une affaire de tas. Appliquée en vertu d'un décret: les déchets ménagers doivent être séparés en 14 catégories. Un record national «qui est peut-être mondial», dit-on fièrement à la mairie. Et dire que certains se plaignent avec trois poubelles en moyenne en France! Libération, 29/04/04

## Vu sur le net

Le nouveau site du Sirtom est en ligne. Vous y retrouverez les calendriers de collecte des ordures ménagères, du tri sélectif, des végétaux, les jours de rattrapage en cas de jours fériés, et bien d'autres informations utiles. Vous pourrez également consulter les horaires des déchèteries. Enfin, un espace est dédié aux enfants, pour apprendre à trier tout en s'amusant. Le lien : [www.sirtom.fr](http://www.sirtom.fr)

Après s'être improvisé bâtisseur d'une cité dans Ecoville (cf. Info Sirtom 8, page 2), l'internaute peut désormais se glisser dans la peau d'un enfant partant pour l'école. Objectif : gagner un maximum de points et devenir le "Grand maître du réflexe planétaire" en adoptant le bon geste : économiser l'eau, éteindre la lumière, trier, etc...

<http://www.ademe.fr/particuliers/jeu2/ADEME/sommaire.html>

# De quels déchets le Sirtom est-il responsable ?

## >> Les déchets des ménages

Il est responsable des déchets produits par les ménages dans leur vie quotidienne, c'est-à-dire tout ce qui est issu de leur logement, de leur jardin, et qu'ils déposent à fréquence régulière dans leurs poubelles. Le syndicat doit les collecter et les traiter dans les meilleures conditions (Art 224-13 du Code général des collectivités territoriales).

## >> Les déchets de la commune

Le syndicat doit bien sûr s'occuper des déchets de la commune, c'est-à-dire les déchets des écoles primaires, mairie, bâtiments communaux.

## >> Les déchets assimilés

Bien souvent, le Sirtom assure aussi la gestion des déchets de l'artisanat, des petites entreprises et des commerces situés sur son territoire. Rien ne l'oblige légalement à le faire. Mais il est

souvent bien difficile de différencier les ordures issues du commerce situé au rez-de-chaussée et celles des logements des étages supérieurs. Le syndicat rend un service à ces activités économiques. Il faut alors leur en faire payer le coût et ne pas le reporter sur les ménages. C'est l'objet de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers.

Ces déchets non ménagers collectés et traités par les collectivités sont souvent appelés "déchets assimilés". Dans la pratique, on considère comme "assimilés", les déchets courants des petits commerces, des artisans, et des bureaux qui sont présentés sur le trottoir dans les mêmes récipients que les ordures ménagères et que les collectivités peuvent collecter et traiter sans "sujétions techniques particulières". Leur quantité est mal connue. On admet qu'ils représentent 20% des déchets collectés.

En tout état de cause, le président de l'intercommunalité chargée de la collecte des déchets reste seul juge de la définition des "sujétions techniques particulières" et conserve le droit de refuser les déchets non ménagers, dans le cadre du règlement de collecte (Article 2224-14 du Code général des collectivités territoriales).

## >> Les déchets industriels banals

Les déchets industriels banals (DIB) sont les déchets non dangereux produits par les entreprises situées sur la commune. Ils sont à la charge de leur producteur qui peut les confier au syndicat, si celui-ci accepte.

## Note d'humeur

tion d'incidents assez regrettables lors de la collecte sélective. Plusieurs dizaines de bouteilles d'huiles de vidange enfermées dans les sacs jaunes et bleus ont saccagé les collectes du mardi 13 avril à Moineville, Hatrize, Valleroy et du lundi 19 avril à Homécourt. On espérait un peu naïvement que si on expliquait que de tels actes réduisent à néant les efforts de centaines de trieurs, cela dissuaderait les personnes responsables de recommencer. Apparemment, nous nous sommes trompés. Pour la troisième fois, nous avons retrouvé des huiles de vidange, cette fois dans les sacs jaunes, lors de la collecte sélective du samedi 29 mai sur Jarny. Ainsi, c'est 650 kg de matériaux valorisables qui sont partis en fumée, puisqu'ils ont été incinérés. Afin d'éviter que la négligence ou la bêtise de certains pénalisent l'ensemble des trieurs, le Sirtom a décidé de sévir. En cas de non-respect de la réglementation fixée sur le tri sélectif, le Sirtom engagera des poursuites à l'encontre de l'utilisateur reconnu fautif. Les agents de collecte seront désormais encore plus vigilants au contenu des sacs ramassés. Et pour ceux qui ne savent pas quoi faire de leur huile de vidange, il suffit tout simplement de l'apporter à la déchèterie la plus proche !



Des bouteilles d'huiles de vidange ont souillé plusieurs tonnes de déchets

## Trop c'est trop !

Dans le Républicain Lorrain datant du samedi 24 avril 2004, le Sirtom avait fait part de son inquiétude concernant la multiplica-

# Relookage des bulles à verre



Depuis le 14 avril, les habitants d'Homécourt déposent leur verre, dans des conteneurs qui sortent un peu de l'ordinaire. Afin de répondre aux interrogations du voisinage, voici l'explication : non ce n'est pas l'œuvre de taggeurs intempestifs pour une fois mais celle des enfants du centre aéré de la Cartoucherie et de la maison de quartier du Bois de la Sarre. L'objectif de cette action était double : sensibiliser les enfants au tri du verre qui est un matériau recyclable

à l'infini, et intégrer d'une meilleure manière ces conteneurs dans le paysage urbain. Encadré par des ambassadrices du tri, les enfants ont laissé libre cours à leur talent artistique pour peindre du côté du bois de la Sarre le monde de la mer et du côté de la Cartoucherie des fleurs inspiration 70's.

## Le tri même en vacances !

*Comme chaque année, vous allez être nombreux à partir durant l'été. C'est donc le moment de faire quelques rappels afin que même durant cette période, la Nature soit respectée.*

- Avant de partir, si les dates de collecte de vos ordures ménagères, tri sélectif ou végétaux sont trop éloignées, arrangez-vous avec vos voisins ou la famille pour qu'ils sortent vos déchets la veille du ramassage. En effet, il vaut mieux éviter les pollutions visuelles et odorantes causées par des dépôts prolongés.
- Lors du trajet, si vous pique-niquez sur les aires de repos, pensez à jeter vos déchets dans les poubelles installées. De plus, sur de nombreuses aires des poubelles sélectives, et notamment des conteneurs à verre, permettent d'effectuer le tri.
- Toujours lors du trajet, évitez de jeter des choses par la fenêtre de votre véhicule. D'une part parce que cela est dangereux, d'autre

part parce que cela engendre des coûts non négligeables. Il faut savoir que les opérations de nettoyage engagées sur les 120 km allant de Toul à la frontière luxembourgeoise ont coûté 250 000 euros en 2003. C'est en effet près de 400 tonnes de déchets et débris divers qui ont été collectés sur cet axe.

- Dans votre lieu de vacances, respectez les consignes de tri locales. Il se peut en effet que celles-ci diffèrent de celles pratiquées ici. Ce phénomène s'explique tout simplement par le fait que les consignes dépendent du centre de tri où les matériaux recyclables sont dirigés.
- Enfin que ce soit sur la plage, en montagne ou à la campagne, respectez la Nature et ne jetez pas vos déchets par terre. Cela peut sembler évident, mais il faut tout de même savoir par exemple, que l'intense fréquentation du Mont-Blanc menace l'avenir du site : des opérations de nettoyage menées de 1999 à 2002 ont dégagé du massif près de 10 tonnes de déchets. Les milieux extrêmes comme la haute montagne, particulièrement fragiles, sont sensibles aux moindres perturbations et sont facilement dégradés par le tourisme de masse. Il faut être conscient que si nous voulons continuer à jouir de tels paysages, il faut commencer par les respecter.